

MEMENTO STAGE 2024-2025

Une convention de stage est un **document contractuel obligatoire**. Ce document définit le cadre juridique et pédagogique du stage entre le stagiaire, l'établissement d'accueil (direction et tuteur) et l'établissement d'enseignement supérieur (direction et enseignant-référent). Il doit être signé par les 5 parties précitées. (Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages)

| Aspects Juridiques principaux | Procédure à suivre |
|--|--|
| <p>Les stages doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage (L124-1 du code de l'éducation). La convention doit obligatoirement être signée avant le début effectif du stage par toutes les parties requises. À défaut, la prise en charge de la protection sociale de l'étudiant (Accident du travail dont trajets et Maladies Professionnelles) via la CPAM n'est pas garantie et votre stage non pris en compte pour la validation d'ECTS.</p> <p>À compter de la 309^e heure effective travaillée, la gratification de 4.35 € minimum est obligatoire.</p> <p>La Gratification des congés et jours fériés par l'organisme d'accueil est facultative.</p> <p>La durée maximale légale d'un stage est de 924 heures (continue ou discontinue) par organisme d'accueil et par année universitaire.</p> <p>Le calcul de la durée effective du stage se fait sur une base horaire où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque période de 7 heures consécutives ou non, compte pour 1 jour de stage ; - Chaque période de 22 jours consécutifs ou non, compte pour 1 mois de stage (1 mois temps plein = 154 heures / 1 semaine temps complet = 35 heures) ; - Chaque période de congé prévue dans la convention, compte pour le calcul de la durée effective ; - Chaque jour férié (excepté le lundi de Pentecôte), ne compte pas pour le calcul de la durée effective du stage. <u>Pas de présence possible le 1^{er} mai.</u> <p>Durant votre stage, même si la convention de stage ne prévoit pas de congés, vous devez être en stage pendant les congés universitaires.</p> <p>Toute modification des dispositions inscrites dans la convention de stage nécessite la rédaction d'un avenant signé par les 5 parties et en 3 exemplaires originaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'issue du stage, l'organisme d'accueil a pour obligation de vous transmettre une attestation de stage. | <p>1/Connectez-vous à la plateforme emploi U3e pour votre demande de convention de stage : https://u3e.univ-lyon3.fr/</p> <p>2/Télécharger le document listant les informations nécessaires à demander à votre organisme d'accueil (document WORD « Fiche renseignement stage ») à l'étape 1 « Réaliser une demande de convention ») et le transmettre à votre structure d'accueil (Service RH eu/ou tuteur professionnel) pour compléter.</p> <p>3/Saisir tous les champs à renseigner à l'aide des informations recueillies directement sur la plateforme U3e</p> <p>4/Insérer les fichiers obligatoires demandés qui sont sur U3e :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie-écran PDF du mail de votre responsable de diplôme validant la durée et les missions de votre stage (modèle mail type à télécharger sur U3e) ; - Copie-écran PDF du mail de votre référent-enseignant acceptant de vous encadrer/suivre (modèle mail type à télécharger sur U3e) ; - Attestation responsabilité civile couvrant la période de votre stage. <p>5/Valider et Transmettre votre demande aux gestionnaires de stage</p> <p>6/ Édition de la convention de stage par le Bureau des stages</p> <p>7/Collecte des 5 signatures selon choix structure d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signatures manuscrites sur format papier - Signatures électroniques valant originaux via U3e (cf. conditions sur U3e ou dans mail boîte à outils stage) - Signatures dites scan. <p style="text-align: center;">Compter un délai de 3 semaines en moyenne pour obtenir une convention de stage signée après transmission de votre demande au gestionnaire de stage</p> <p style="text-align: center;">Pour rappel, vous devez impérativement avoir votre convention de stage signée au 1^{er} jour de votre stage !</p> |

Liens utiles : [Guide du stage étudiant](#) et [Simulateur gratification](#)